
Séance du 08 août 2022	
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	L'an deux mille vingt-deux et le huit août l'assemblée régulièrement convoquée le 08 août 2022, s'est réunie sous la présidence de .
<u>Présents :</u> 13	<u>Sont présents:</u> Alain GARNIER, Annabel AUGUSTIN, Marie-Cécile RIVIERE, André LAURENT, Sonia PORTET, Jean DELHON, Grégory LAFOSSE, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Raphael GENZ, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU
<u>Votants:</u> 14	<u>Représentés:</u> Danièle CASSE par Annabel AUGUSTIN
	<u>Excuses:</u> Antoine DOMANEC
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Thierry TORRES

Objet: Convention pour l'organisation des " Mercredis de l'Arget " avec l'association Arget - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022_061 POUR ERREUR MATERIELLE - 2022_062

Monsieur le Maire expose :

L'Association ARGET a demandé à organiser les « Mercredis de l'Arget » les 10 et 17 août 2022 sur des terrains communaux au lieu-dit La Mouline.

Ces manifestations comprendront des animations musicales, de la restauration sur place et de la vente de produits locaux.

L'association s'assurera de l'application des règles sanitaires en ce qui concerne la vente des produits alimentaires.

L'association s'assurera de la propreté des lieux après chaque manifestation.

L'association gèrera les emplacements des commerçants.

L'association percevra un droit de place auprès des exposants et des commerçants.

La Commune fournira l'eau et l'électricité à partir des installations de l'ancien camping municipal.

La Commune mettra à disposition l'ancien bureau d'accueil et les sanitaires du camping municipal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- **APPROUVE les termes de la convention.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux démarches et à signer les documents nécessaires à cette présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 19h14.